MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

Bulletin économique d'Afrique de l'Ouest

Une publication du SER d'Abuja et du SER d'Abidjan

Premier trimestre 2025

Sur un plan économique, l'année 2025 apporte, pour l'Afrique de l'Ouest, son lot de défis. D'une part, les trois Etats sahéliens (Burkina-Faso, Mali et Niger) qui composent l'AES (Confédération des Etats du Sahel) ont officiellement quitté la CEDEAO en ce début d'année (p 12). Les conséquences de cette décision ne devraient être que limitées pour les économies de la région, d'autant que des discussions sont en cours pour éviter une rupture brutale et maintenir les avantages en termes de libre circulation des personnes et des marchandises au sein de la zone. D'autre part, la question du financement des économies demeurera centrale, l'ensemble des pays recherchant de nouvelles sources de financement pour poursuivre leur développement et faire face à des charges croissantes (sécurité, service de la dette, …) dans un contexte ou l'accès au marché régional pour les émetteurs souverains reste toujours relativement tendu (p 8). Enfin, les Etats d'Afrique de l'Ouest doivent aussi répondre à d'autres enjeux majeurs tels que les conséquences du changement climatique qui demandent le déploiement d'une stratégie d'atténuation (p 3) et de la croissance démographique (p 22) liée à la pression migratoire et à la fécondité (2ème taux le plus élevé du monde derrière celui de l'Afrique Centrale).

Dans un contexte d'endettement élevé et de demande du FMI aux Etats de conduire des politiques d'ajustement budgétaire (la plupart des pays sont dorénavant sous programmes), le secteur privé doit prendre le relai de l'investissement public comme moteur principal de la croissance économique et de la création d'emplois. Dans ce sens, la région dispose de véritables atouts et peut s'appuyer sur l'essor de filières à l'instar des technologies, dont l'émergence bénéficie notamment d'une bonne dynamique en matière de levées de fonds (p 6), du coton-textile au Bénin (p 17) ou de l'hydrogène en Mauritanie (p 19). La zone bénéficiera par ailleurs des retombées des importants investissements en cours dans le domaine des mines mais aussi dans celui des hydrocarbures tant dans sa composante aval (l'impact de l'ouverture de la raffinerie de Dangote au Nigéria, p 29) que dans le développement des champs offshore (l'exemple de la Côte d'Ivoire (p 14)).

Daniel GALLISSAIRES

Chef du Service économique régional d'Abidjan

daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr

Florent MANGIN

Chef du Service économique régional d'Abuja

florent.mangin@dgtresor.gouv.fr

Sommaire

AFRIQUE DE L'OUEST **3**

Révision des CDN 3.0 en Afrique de l'Ouest : Ambitions Climatiques et Défis de Financements Innovants 3

Les levées de fonds tech en Afrique de l'Ouest : dynamiques, enjeux et perspectives (2020-2025). 6

L'Accès des pays d'Afrique de l'ouest aux marchés internationaux 8

Les pays de l'AES au lendemain de leur départ de la CEDEAO 12

COTE D'IVOIRE **14**

La RCI à l'aube d'une révolution énergétique ? 14

BENIN **17**

L'or blanc beninois 17

MAURITANIE **19**

Développement d'une filière hydrogène 19

SÉNÉGAL **22**

Le Sénégal et sa démographie, défis et opportunités 22

LIBERIA **25**

Agriculture et politique agricole au Libéria 26

NIGÉRIA **29**

La raffinerie Dangote, un *game changer* pour le Nigéria ? 29

Approvisionnement en eau et assainissement au Nigéria 32

AFRIQUE DE L'OUEST

Révision des CDN 3.0 en Afrique de l'Ouest : Ambitions Climatiques et Défis de Financements Innovants

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans le processus de révision de leurs Contributions Déterminées au Niveau National (CDN 3.0), un exercice crucial pour renforcer leurs engagements climatiques à l'horizon 2030. Cependant, la mise en œuvre effective de ces engagements se heurte à l'obstacle du financement. Les besoins annuels sont estimés au moins à 36,3 Mds USD. Entre 2013 et 2019, les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel n'ont reçu que 7 % des financements nécessaires pour leurs politiques climatiques.

La dépendance aux ressources extérieures expose les Etats à l'instabilité des flux d'aide, accentuée par le désengagement progressif de certains partenaires, comme les Etats-Unis. Pour surmonter cette contrainte, l'exploration de financements innovants, tels que les marchés carbone, les obligations vertes et bleues et les swaps dette-climat, apparaît comme une nécessité stratégique pour garantir une transition climatique durable et souveraine de ces pays. Les échanges de dette contre la protection climatique peuvent fournir un allégement significatif de la dette et soutenir l'action climatique.

La révision des CDN 3.0 : entre ambitions accrues et contraintes de financement.

L'Afrique de l'Ouest affiche une ambition croissante en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dix pays sur onze ont relevé leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pourtant, cette dynamique est entravée par des stratégies de mise en œuvre encore incomplètes et un accès difficile aux financements.

- **Le Sénégal** vise une réduction de 29 % des GES d'ici 2030, et 80 % de cet objectif repose sur des financements internationaux.
- **Le Ghana** a revu son ambition à la hausse en ajoutant un volet spécifique sur la transition énergétique, avec l'objectif d'atteindre 10 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2030 (actuellement à 2%).
- **Le Bénin** mise sur la mobilité électrique et l'efficacité énergétique pour atteindre une réduction de 21,4 % des émissions.
- **La Côte d'Ivoire** : accompagnée dans ce processus de révision par Expertise France, sur un financement de l'Union européenne, a annoncé de nouveaux engagements visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre supérieure au taux de 30,41%.

En parallèle, **les stratégies d'adaptation évoluent de manière inégale**. Le Togo et la Gambie développent des plans ambitieux de reforestation et de protection côtière, tandis que le Burkina Faso et le Mali peinent à mobiliser les ressources nécessaires, et sont contraints de réduire leurs ambitions initiales.

Pour l'Afrique de l'Ouest, les principaux freins à la concrétisation des engagements des CDN réside dans le montant restreint des financements nationaux et l'absence de systèmes de suivi et de transparence robustes avec **un système de Mesure, Notification et Vérification** efficace (en anglais : Measurement, Reporting and Verification (MRV)). Ces freins limitent la capacité des États à capter des fonds internationaux et à convaincre les investisseurs privés.

Quels financements pour les CDN 3.0 ? Une dépendance persistante aux financements extérieurs.

Aujourd'hui, 60 % des financements climat en Afrique de l'Ouest proviennent de sources internationales, en baisse par rapport aux 72 % du premier cycle des CDN.

Certains pays ont tenté d'accroître leur part de financements domestiques :

- **Le Bénin** a fait passer la part de financement national de 31 % à 54 % entre ses deux dernières CDN.
- **Le Ghana** a mobilisé 1,4 milliard USD de financements nationaux pour ses actions inconditionnelles, contre 4,9 milliards USD de financements internationaux pour les actions conditionnelles.

L'accès aux financements extérieurs demeure complexe, marqué par des procédures longues et rigides, un taux d'acceptation limité des projets africains et une forte instabilité des engagements des bailleurs internationaux. Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ne répond que partiellement aux besoins : **seulement 39 % de ses financements sont alloués aux Pays les Moins Avancés (PMA).**

Le recours aux financements innovants et la structuration des projets : des leviers clés d'une transition écologique souveraine.

Face à ces défis, les pays d'Afrique de l'Ouest gagneraient à diversifier leurs sources de financement et à s'orienter vers des solutions alternatives.

Marchés carbone : un levier à exploiter

Conformément à l'accord de Paris, les pays de l'Afrique de l'Ouest mettent en place des **mécanismes de crédits carbone** pour attirer des investisseurs et générer des revenus supplémentaires. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont un potentiel significatif qui reste à exploiter, dans la reforestation, la gestion des déchets, les énergies renouvelables. Plusieurs Etats s'inscrivent dans une dynamique régionale portée par la CEDEAO, qui travaille à la création d'un marché carbone harmonisé. Ce projet, lancé officiellement en 2024, tiendra ses ateliers l'été prochain. La CEDEAO ambitionne de devenir le premier marché carbone régional en Afrique, avec un registre centralisé et des protocoles harmonisés pour la certification et le suivi des crédits carbone. L'efficacité de ces dispositifs dépendra de **la mise en place d'un cadre réglementaire solide** permettant d'offrir des crédits de haute intégrité aux investisseurs.

Obligations vertes et swaps dette-climat : un potentiel à développer

- **La Côte d'Ivoire** développe un plan d'investissement climat et explore les **obligations vertes** pour financer ses engagements CDN.
- **Le Ghana** mise sur les swaps dette-nature, qui permettent de **convertir la dette en financements pour des projets environnementaux** avec l'appui de la Banque Mondiale et de la BAD.

- **Le Burkina Faso** oriente sa stratégie vers les **solutions fondées sur la nature**, combinées à des **investissements carbones**, bien que la situation politique complique l'accès aux financements.

Structuration des projets : un enjeu clé pour mobiliser des capitaux

Un des principaux défis pour l'investissement privé dans le climat en Afrique de l'Ouest réside dans le développement de projets économiquement viables. Actuellement, **14 % des financements climatiques** en Afrique proviennent du secteur privé, contre **50 % dans d'autres régions du monde.** Pour y remédier, des initiatives émergent comme par exemple celle de la Côte d'Ivoire qui a élaboré un portefeuille national de **300 projets climatiques, soutenus par le ministère de l'environnement, incluant 53 projets qui bénéficient d'une étude de faisabilité** pour attirer les investisseurs.

Alors que la COP 30 à Belém marquera le dixième anniversaire de l'Accord de Paris, les pays d'Afrique de l'Ouest redéfinissent leurs engagements climatiques. Si la révision des CDN 3.0 témoigne d'une ambition renforcée (exemple : Aligner les CDN avec l'Amendement de Kigali sur la réduction des gaz HFC et accroître les ambitions sectorielles, pour l'industrie et les infrastructures), la concrétisation de ces engagements dépendra de la capacité des États à mobiliser des financements innovants et durables.

L'adoption des marchés carbone, des obligations vertes et bleues, ainsi que des « swaps dette-climat » constituent une opportunité stratégique pour réduire la dépendance aux bailleurs étrangers et garantir une résilience climatique souveraine. Ces ambitions nécessitent une structuration robuste des projets, des cadres règlementaires clairs et des financements transparents. L'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel considérable pour capter les financements climatiques, à condition d'adopter une approche proactive et concertée pour sécuriser les ressources nécessaires à une transition durable.

Leïla Vallée-Mellouk
Conseillère régionale Développement Durable au SER d'Abidjan

Les levées de fonds tech en Afrique de l'Ouest : dynamiques, enjeux et perspectives (2020-2025)

L'Afrique de l'Ouest s'est imposée comme la région la mieux financée du continent en matière de levées de fonds tech sur 2020-2024 (5,4 Mds USD). Après une forte croissance en 2021-2022, le marché a connu une normalisation en 2023-2024, sous l'effet du resserrement des conditions financières mondiales et des défis régionaux (inflation, risque de change, liquidité incertaine). Les investissements restent dominés par les fintechs (58 %), mais d'autres secteurs émergent (logistique, énergie, éducation). Les dynamiques d'investissement suivent des logiques culturelles et linguistiques : les fonds américains et locaux dominent en zone anglophone, tandis que la France joue un rôle clef en Afrique francophone.
Malgré cette attractivité, des freins structurels subsistent, poussant gouvernements et investisseurs à adapter leurs stratégies pour renforcer un écosystème encore en construction.

De la bulle spéculative (2020-2022) à la normalisation (2023-2024).

Bénéficiant de conditions de financement globalement accommodantes et d'une réallocation des fonds institutionnels vers le capital-risque, les levées de fonds tech dans la région ont fortement cru en valeur de 2020 à 2021, atteignant 1,9 Md USD (+330 % sur la période). Cette dynamique, caractérisée par des valorisations d'entreprises particulièrement élevées, a été qualifiée de **bulle spéculative** par les acteurs du marché. Suivant les évolutions macro-économiques mondiales (chocs inflationnistes et resserrement des politiques monétaires), les levées ont progressivement décru en 2022 (-27 % à 1,4 Md USD), puis 2023 (-67 % à 450 M USD), avant un léger rebond en 2024 (+9 %), à 492 M USD. En outre, d'importantes dévaluations monétaires au Nigéria ont réduit parfois de moitié la valorisation des start-ups. [Chiffres Africa : The Big Deal]

Malgré ces fluctuations, l'Afrique de l'Ouest est la région la mieux financée du continent en levées de fonds tech sur la période 2020-2024 (5,4 Mds USD), devant l'Afrique de l'Est (4,1 Mds USD), l'Afrique du Nord (3,7 Mds USD) et l'Afrique Australe (3,3 Mds USD).

Les technologies financières captent la majorité des levées de fonds (58 %) entre 2020 et 2024. Ce secteur est prisé par les investisseurs car ses solutions sont rapidement déployables, facilement exportables, et s'adressent à un marché porteur du fait du faible taux de bancarisation de la population locale et de la jeunesse des populations. Les levées bénéficient aussi à des secteurs émergents, comme la logistique (10 %), l'énergie (8 %), l'éducation et l'insertion professionnelle (7 %), la santé (6 %), et l'e-commerce (4 %).

Si le Nigeria reste le principal moteur, un rééquilibrage régional semble s'opérer à la faveur de la montée en puissance de la zone francophone.

Avec cinq des sept licornes africaines et un secteur technologique représentant 15 % du PIB, le Nigeria se classe premier en financement sur le continent et se distingue comme le seul des Big Four (les quatre plus grands marchés d'Afrique pour le capital-risque : Kenya, Égypte, Afrique du Sud et Nigéria) à avoir enregistré une progression par rapport à l'année précédente. Le pays se démarque par sa couverture de toutes les phases de financement, avec une dominance des Series C, illustrant la maturité de son écosystème et son attractivité. Plus grand marché mobile du continent (le pays compte 82 % des abonnés télécoms et 29 % de l'usage d'Internet d'Afrique, selon la Commission nigériane de communication), le Nigéria attire d'importants investissements dans les fintechs, comme en témoigne la dernière levée de fonds de 120 M USD de Moniepoint entre 2024 et 2025.

La part du Nigéria dans le total régional est toutefois en déclin (de 87 % en 2022 à environ 70 % en 2024), reflétant l'émergence des marchés voisins. En deuxième position, le **Ghana (56 M USD en 2024, +72 %** par rapport à 2020) possède un écosystème dynamique mené par des fonds locaux et des transactions sur toute les phases de financement. Suivent la **Côte d'Ivoire (34 M USD, +457 %**) et le **Sénégal (19 M USD, +122 %**), où les tickets se concentrent sur les premiers tours de financement. L'attractivité grandissante de ces derniers s'explique par un potentiel de croissance important et une **stabilité monétaire** garantie par l'UEMOA. Les levées de fonds tech dans les autres pays de la sous-région sont très limitées, par manque d'écosystème d'innovation ou de contextes politiques et économiques favorables.

Une répartition des investissements influencée par des dynamiques culturelles et linguistiques.

En Afrique de l'Ouest anglophone, les levées de fonds tech sont dominées par des fonds américains et nationaux. L'ancrage du capital-risque s'y explique par l'influence des diasporas formées à l'étranger et rentrées au pays, apportant une connaissance approfondie des pratiques du capital-risque. Si la présence française reste limitée, certains investisseurs français se sont implantés à Lagos en 2024. D'autres investissent aussi au Ghana, notamment dans les technologies climatiques. De plus, la zone attire des fonds sudafricains, kenyans, mais aussi vietnamiens et japonais.

En parallèle, **sur le marché francophone, la présence française est importante**. De nombreux entrepreneurs français y ont levé des fonds en 2024 et la France compte parmi les investisseurs les plus actifs. En outre, **le concours des institutions financières de développement permet de catalyser l'investissement** privé et de dé-risquer une partie des levées de fonds. Ainsi, Proparco commence à proposer des co-investissements en capital à plus petite échelle, permettant de répondre aux besoins de financement des TPE et start-ups. A noter également les efforts déployés par les **fonds d'investissement panafricains**, notamment kenyans et sudafricains, pour se positionner dans la région - dans une logique de diversification et d'opportunités.

Défis et leviers d'accompagnement des levées de fonds.

Les levées de fonds tech dans la région font face à plusieurs défis structurels, parmi lesquels :
(1) **Liquidité incertaine des investissements tech** : les investisseurs peinent à trouver des repreneurs pour leurs entreprises, conséquence d'un marché continental encore immature qui manque de fonds positionnés sur les dernières phases de capital-croissance. Ce défi s'intensifie : le taux de conversion des start-ups en phases Seed et Séries A à des phases de financement plus avancées est tombé de 35 % en 2019 à 5 % en 2023.
(2) **Fragmentation du marché francophone** : la profondeur limitée des marchés nationaux nécessite que les entreprises de la zone francophone s'exportent pour croitre, contrairement au Nigéria qui dispose d'un marché unique et profond.

(3) **Vivier francophone d'investissement restreint** : le manque de start-ups conformes aux exigences des levées de fonds s'explique par un déficit de réseau professionnel et de culture de la levée de fonds chez les entrepreneurs locaux.
(4) **Cadre institutionnel mal-adapté** : dû à un suivi incomplet des politiques publiques ciblant l'innovation et l'investissement et à un déficit de confiance de la part des entrepreneurs dans les institutions. De fait, les investisseurs étrangers privilégient la domiciliation de leur holding en dehors de la région pour des raisons fiscales et juridiques.
(5) **Risque de change** : l'instabilité des devises dans certains pays freine les perspectives de retour sur investissement, renforçant l'aversion au risque.

Une dynamique positive voit néanmoins le jour avec des instruments législatifs dédiés aux start-ups au Sénégal (2019), Togo (2022), Nigeria (2022), Bénin (2023) et Côte d'Ivoire (2024) et un projet en cours au Ghana. De même, les écosystèmes de levées de fonds locaux s'adaptent en regroupant incubateurs, start-up studios et fonds d'investissement via des **partenariats afin d'accompagner les entrepreneurs dans la structuration de leur start-up en amont du financement.** Cette solution permet de renforcer le vivier de start-ups, d'enrichir la culture entrepreneuriale et de limiter les contraintes de liquidité à la sortie.

L'Afrique de l'Ouest reste centrale pour les levées de fonds tech en Afrique, malgré un ralentissement. Si le Nigeria domine, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal gagnent du terrain, témoignant d'une diversification. La France, acteur majeur en Afrique francophone, renforce sa présence via des investisseurs privés dynamiques.

Eliaz Amatoul et Claire Lavielle
Chargé d'étude au SER d'Abidjan et Attachée économique à l'antenne de Lagos du SER d'Abuja

L'Accès des pays d'Afrique de l'Ouest aux marchés internationaux

Plus de 60 Mds USD levés sur les marchés internationaux par les pays d'Afrique de l'ouest depuis 2007.

Sur les 16 pays d'Afrique de l'ouest, 5 pays ont déjà émis des Eurobonds : le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal, et le Bénin ont ainsi levé environ 60,9 Mds USD via 64 émissions d'obligations sur des places financières étrangères. Le Ghana a été le premier à intervenir sur les marchés financiers internationaux, avec une première émission en 2007 pour un montant de 750 M USD. Le Sénégal a suivi en 2009 avec une émission d'un montant de 200 M USD. La Cote d'Ivoire a été le troisième pays de la région, en 2010, avec un financement de 2,5 Mds USD. Le Nigéria a émis pour la première fois en 2011, avec un montant de 500 M USD chacun. Finalement le Bénin a concrétisé son accès aux marchés internationaux un peu plus récemment, en 2019, avec une première levée de 500 M EUR. Alors que les deux pays anglophones se sont toujours financés en USD, les trois pays de l'UEMOA ont alterné les émissions entre USD et EUR. Le spectre des maturités retenues est large, de 4 ans à 40 ans.

Une baisse du coût d'emprunt relativement à l'avantage des pays de l'UEMOA.

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont connu globalement une légère baisse de leur coût d'emprunt sur les marchés internationaux aux cours des 15 dernières années, notamment plus marquée pour les pays de l'UEMOA et dans une moindre mesure pour le Ghana. En effet, en 2010-2011, les rendements à l'émission pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal étaient compris entre 9 et 10 %, et ce malgré des taux d'intérêt mondiaux (que l'on peut approximer par les taux directeurs de la FED et de la BCE) relativement faibles (respectivement 0,25 % et 1-1,25 %). Influencés, en partie seulement, par les taux d'intérêt mondiaux, les rendements exigés par les investisseurs ont significativement baissé, atteignant des niveaux inférieurs à 5 % sur des émissions en 2018 pour le Sénégal, et en 2021 pour la Côte d'Ivoire. A l'inverse, en 2024-2025, et malgré des taux d'intérêt mondiaux à leur plus haut niveau récent (5,5 % pour la FED et 4,5 % pour la BCE), les pays de l'UEMOA ont emprunté à des taux relativement plus faibles que 14 ans auparavant, entre 7,75 % et 8,6 %. A contrario, les rendements à l'émission pour le Nigéria semblent plutôt accuser une tendance à la hausse : la dernière émission en décembre 2024 s'est faite au taux de 10,38 % pour un Eurobond à 10 ans, contre 7 % en 2011 avec la même maturité. Aussi, concernant le Ghana, après un pic en 2015 à 10,75 %, les rendements ont décliné pour fluctuer autour de 8 %, du moins jusqu'en 2021.

En comparaison, il apparait également que les coûts d'emprunt des pays de l'UEMOA sont depuis 2014 relativement meilleurs à ceux du Ghana et du Nigéria. A titre d'illustration, les dernières émissions du Bénin et de la Côte d'Ivoire, respectivement en janvier 2025 et mars 2025 pour des montants de 500 M USD et de 1,75 Md USD ont obtenu des rendements (avant couverture de change) de 8,625 % et 8,45 % pour des maturités de 16 et 11 ans, alors que l'Eurobond du Nigéria en décembre 2024 a obtenu un rendement de 10,38 % pour une maturité de 10 ans. Ce coût d'emprunt, devenu relativement plus faible pour les pays de l'UEMOA, pourrait s'expliquer par l'amélioration continue de leurs notations financières (en devise), notamment pour la Côte d'Ivoire et le Bénin. Sur l'échelle de l'agence de notation S&P, la Côte d'Ivoire détient la meilleure note avec "BB", suivie du Bénin avec "BB-", du Sénégal ("B"), du Nigéria ("B-") et du Ghana ("SD").

En plus du financement du budget, les émissions d'Eurobond présentent d'autres avantages et s'inscrivent également dans une stratégie de gestion active de la dette.

Dans un contexte de faible mobilisation des recettes intérieures (niveau médian à 15,6 % du PIB en 2023 pour les 5 pays selon les données du FMI), couplée à des besoins de financement élevés, les marchés internationaux constituent une source de financement importante pour les pays de la région, en raison de l'étroitesse de leurs marchés domestiques (liée à un intérêt limité de la part des investisseurs étrangers et à un niveau modeste d'épargne locale) et du ralentissement des flux d'aide publique au développement.
Aussi, selon le contexte (en général, lorsque les taux d'intérêt mondiaux sont bas), les coûts d'emprunts sur les marchés internationaux peuvent ressortir plus faibles ou à des niveaux équivalents aux marchés domestiques pour les mêmes maturités, sur des volumes plus importants. Ces émissions d'Eurobonds contribuent par ailleurs, à l'émission, au relèvement du niveau des réserves internationales des pays concernés.

Les émissions d'Eurobond s'inscrivent également dans une stratégie de gestion active de la dette. En premier lieu, elles permettent généralement aux pays de la région de lever des ressources à long terme (plus de ¾ des émissions avaient une maturité supérieure ou égale à 10 ans), contribuant ainsi à réduire le risque de refinancement. Selon le contexte et les opportunités, une partie du produit des Eurobonds sert également à réaliser des opérations de gestion du passif. En effet, toujours dans l'optique de réduire les risques de refinancement et de change, les émissions d'Eurobonds (i) sont réalisées en parallèle avec des opérations de rachat d'Eurobonds précédemment émis (les pays de l'UEMOA ont parfois substitué une série en USD par une série en Euro) permettant ainsi de lisser les remboursements à venir ; ou (ii) servent de substitut à des émissions obligataires en monnaie locale, généralement de maturité moindre et parfois assortie de taux plus élevés, contribuant ainsi à réduire la pression sur les marchés domestiques, voire probablement l'effet d'éviction du crédit au secteur privé.

L'augmentation graduelle du poids des Eurobonds s'accompagne toutefois de risques, avec parfois un impact sur la viabilité de la dette publique.

Au début des années 2010, l'encours de la dette liée aux Eurobonds étaient quasiment nul pour les 5 pays. Les principales composantes de la dette extérieure de ces pays étaient la dette multilatérale et la dette bilatérale. En particulier, on peut noter que la dette externe de la Côte d'Ivoire était dominée par la dette bilatérale (73,6 % du total en 2010 selon les données de la Banque mondiale), contrairement à celle des autres pays qui était dominée par la dette multilatérale (Nigéria : 91,2 % ; Bénin : 84,3 % ; Sénégal : 62,6 % et Ghana : 50,9 %). La dette portée par les créanciers privés était marginale ou nulle, sauf au Ghana (20,9 % du total détenue par les banques commerciales et autres privés en 2010) et au Sénégal (6,3 % du total représentant l'encours de l'Eurobond 2009). A fin 2023, les parts de la dette multilatérale et bilatérale ont significativement diminué au profit des créanciers privés. En particulier, les Eurobonds représentent à cette date entre 24,8 % (Sénégal) et 45,9 % (Ghana) de la dette externe totale.

Le poids significatif des Eurobonds dans la structure de la dette externe des différents pays n'est pas exempt de risque. Tout d'abord, le risque de change, étant donné que les Eurobonds sont émis dans une devise étrangère. Ce risque est plus prégnant pour le Ghana et le Nigéria dont les taux de change fluctuent plus fortement, en comparaison aux pays de l'UEMOA. Ces derniers privilégient en effet les émissions en euro afin de limiter le risque de change (étant

donné la parité fixe de leur monnaie le FCFA avec l'euro). Et même ces deux dernières années, lorsqu'ils ont émis en USD, des opérations de couverture de change en euro ont été réalisées dans la foulée pour limiter le risque de change, contribuant parallèlement à réduire le taux à l'émission. En second lieu, le profil des remboursements des Eurobonds qui, en raison de leurs volumes, implique des risques de liquidité singulièrement ou simultanément pour la trésorerie des Etats et les réserves en devise des banques centrales. En effet, le mode d'amortissement des Eurobonds levés par les 5 pays est généralement in fine ou constant sur les 3 dernières années. De ce fait, étant donné les importants montants levés initialement, les remboursements d'Eurobonds donnent lieu à des pics de paiement du service de la dette qui fragilisent le soutenabilité de la dette publique et dans certains cas peuvent entrainer une dépréciation de la monnaie nationale si le niveau des réserves de change est faible.

Au-delà des Eurobonds, les pays comptent également expérimenter des modes de financements innovants.

Dans un souci de diversification des sources de financement, ces Etats s'orientent de plus en plus vers de nouveaux types de financements extérieurs, de leur propre initiative ou via des outils proposés par les institutions financières internationales. On peut pour la plupart les qualifier de "financements innovants" car tout en se différenciant des financements classiques, de par leur structuration, ils tentent de remédier aux faiblesses associées aux autres formes d'endettement.

Parmi ceux qui ont déjà été expérimentés, on peut citer le debt-for-development swap (échange de dette contre des programmes de développement), un dispositif de la Banque mondiale, qui a déjà bénéficié au Bénin et à la Côte d'Ivoire en 2024. Ce nouvel outil a notamment permis aux deux pays de lever de nouveaux financements à taux relativement réduits pour refinancer d'autres prêts commerciaux coûteux arrivant à échéance à court et moyen terme. Selon la Banque mondiale, dans le cas de la Côte d'Ivoire, les économies réalisées peuvent être estimées à environ 60 M EUR en valeur actualisée nette sur une dette à l'origine de 400 M EUR. Par ailleurs, on peut également souligner l'émission obligataire libellée en monnaie locale (FCFA) sur le marché international réalisée en mars 2025 par la Côte d'Ivoire, une première pour un pays africain. Cette émission a permis de lever 220 Mds FCFA, soit 335 M EUR, sur une maturité de 3 ans, avec un taux de coupon de 6,875 % (et un rendement de 7,625 % selon S&P). L'opération a été sursouscrite : le carnet d'ordres ayant atteint l'équivalent en FCFA de 400 M EUR. Les conditions de l'opération impliquent que le service de la dette sera réglé en euro, cependant, le risque de change sous-jacent (limité compte tenu du système de parité-fixe) sera supporté par les investisseurs. A l'inverse, le Nigéria a lui choisi d'émettre 500 M USD d'obligations en août 2024 sur son marché local, en devises, souhaitant mobiliser sa diaspora pour se financer, à un taux de coupon de 9,75% et une maturité de 5 ans, soit un niveau très proche de son coût d'emprunt sur les marchés internationaux.

D'autres types de financement, à l'étude ou en projets, visent à mobiliser au-delà des marchés actuels en euros et en USD, à savoir les pandas bonds (obligation libellée en renminbi sur le marché chinois), envisagés par le Nigéria notamment, ou les samouraïs bonds (obligation libellée en yen sur le marché japonais).

Florent Danion, Claude Koua et Carole Lebreton
Chef du pôle économie-finances au SER d'Abidjan, Attaché financier au SER d'Abidjan et Conseiller financier au SER d'Abuja

Les pays de l'AES au lendemain de leur départ de la CEDEAO

Après l'annonce de leur retrait devenu effectif, les trois pays de l'AES se sont lancés dans les discussions avec la CEDEAO.

Suite à l'annonce du départ des trois pays de l'Alliance des États du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) de la CEDEAO, **la rupture franche a été écartée par un communiqué permettant des assurances de la CEDEAO sur les libertés de circulations**, qui restent pour l'instant valables. Economiquement, et à terme, l'impact économique d'un départ des trois pays de la CEDEAO reste dans tous les cas atténué par leur appartenance à l'UEMOA. Les discussions des prochains mois devraient porter sur les mécanismes qui permettraient de compenser formellement la sortie théorique du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO, avec de nouveaux accords liés à la libre circulation des personnes et des biens avec les pays non-membres de l'UEMOA (à l'image du Protocole d'entente signé entre le Mali et la Guinée). La sortie théorique du Transit Routier Inter-Etats (TRIE), la remise en question du Protocole portant création d'une carte brune CEDEAO (offrant une assurance responsabilité civile automobile pour les automobilistes voyageant entre les États membres), ou des procédures douanières harmonisées (du Système Interconnecté pour la Gestion des Marchandises en Transit - SIGMAT, et de SYDONIA) avec la CEDEAO font partie des questions techniques qui restent à traiter. Malgré la fermeté de la posture initiale, les trois pays se sont néanmoins dits prêts à entamer des discussions avec la CEDEAO. Dans ce contexte, les ministres des trois pays sahéliens de l'AES se sont rencontrés en février afin de finaliser des documents de travail qui serviraient de base pour les prochaines discussions avec la CEDEAO, en s'affichant ouvert dans les négociations, pour « préserver l'intérêt supérieur des populations de l'AES et des autres populations de la sous-région, liées par des relations séculaires de fraternité ».

Le sujet du financement de l'Etat reste un enjeu majeur pour ces pays.

Les financements extérieurs vers ces pays restent pour l'instant réduits, du fait de l'instabilité politique même si les principaux bailleurs multilatéraux ont à ce stade maintenu ou repris leurs opérations (notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le FMI et la BOAD). Dans le même temps, les pays de l'AES font face à des contraintes importantes pour répondre à leurs besoins de financement croissants, notamment pour les dépenses courantes autant que pour le nécessaire développement des infrastructures ; alors que le niveau de mobilisation des recettes fiscales est faible, particulièrement pour le Niger (environ 10 % du PIB en 2021-2022, et autour de 16% du PIB pour le Burkina Faso et le Mali en 2023 selon les données du FMI). L'arrêt des financements de l'USAID, très présent au Sahel, pourrait par ailleurs accentuer ces difficultés, notamment pour financer l'aide aux populations vulnérables.

Les Etats de l'AES se sont jusque-là appuyés principalement sur le marché financier régional, mais la disponibilité de ces ressources diminue, avec des conditions de marché de moins en moins favorables. Ce constat est valable pour tous les Etats de l'UEMOA. Toutefois, à l'exception de la Guinée-Bissau, les Etats de l'AES sont ceux pour lesquels les taux d'intérêt sont parmi les plus élevés et les difficultés de mobilisation les plus accrues. En particulier, sur le marché des titres publics par adjudication, le Burkina Faso et le Niger ont eu à procéder à quelques reports d'émissions en 2024. Ces pays ont par ailleurs été les plus concernés par des

taux de souscription inférieurs à 100 % lors de leurs émissions de titres publics. En outre, les taux exigés par les investisseurs lors des émissions étaient également les plus élevés du marché (en dehors de la Guinée-Bissau). Ainsi, le taux moyen pondéré des emprunts sur le marché par adjudication pour le Burkina Faso s'est établi à 9,1 % en 2024, celui du Mali à 9,4 % et celui du Niger à 9,8 %, contre une moyenne régionale de 7,9 %. En comparant à 2023, ces pays enregistrent par ailleurs les augmentations de taux moyens les plus importantes du marché en un an : en tête le Niger (+2,1 p.p), suivi du Mali (+1,4 p.p) et du Burkina Faso (+1,1 p.p).

Les lois de finances (LF) 2025 de ces pays présentent des efforts de consolidation budgétaire pour se rapprocher de la norme sous-régionale de 3 % du PIB. En comparaison aux précédentes LF, ces efforts porteront en grande partie sur une maitrise des dépenses budgétaires, voire une réduction pour le Niger et le Burkina Faso, notamment, avec de nouvelles baisses de dépenses d'investissements - tandis que les recettes intérieures devraient progresser modestement, sauf au Mali, où elles seraient en forte hausse. Pour ce dernier pays, en plus du secteur minier, les autorités augmentent également la fiscalité sur le tissu économique, avec de nouvelles taxes (sur les boissons alcoolisées ou la téléphonie mobile).

Florent Danion et Claude Koua
Chef du pôle économie-finances et Attaché financier au SER d'Abidjan

COTE D'IVOIRE
La RCI à l'aube d'une révolution énergétique ?

Les récentes découvertes d'hydrocarbures en Côte d'Ivoire par l'entreprise ENI marquent une étape clef pour le pays, offrant des perspectives significatives pour l'accroissement de sa production pétrolière ainsi que son développement économique et énergétique. Alors que la part actuelle des hydrocarbures dans le PIB se situe autour de 5 %, les perspectives économiques laissent entrevoir une augmentation notable de cette contribution grâce à la mise en exploitation de nouveaux champs. Toutefois, pour exploiter ces gisements, le pays devra investir dans des infrastructures avancées d'extraction, de transport, et de traitement, tout en formant la main-d'œuvre locale pour maximiser les bénéfices économiques.

Une production de gaz et de pétrole en hausse.

Le bassin sédimentaire ivoirien, d'une superficie d'environ 87 .000 km2 compte à ce jour 61 blocs pétroliers (7 en onshore et 54 en offshore). 11 opérateurs se partagent les activités d'extraction et de production sur 20 d'entre eux, et 11 blocs font l'objet de négociation.

La production de pétrole brut de la Côte d'Ivoire s'est établie fin décembre 2023 à **10,8 M barils**, correspondant à un débit journalier de **30 000 barils/j**. Cette production est en **hausse de 15,6 %** par rapport aux résultats obtenus en 2022 (9,3 M barils) du fait de la mise en production du champ Baleine le 27 août 2023, mais reste en-deçà du pic de 2016 (**15,4 M barils, soit 42 000 b/j**). Cette production est majoritairement exportée (84,1 % en 2022).

La production de gaz naturel réalisée en 2023 est de **2,7 Mds m3** (ou 93 MMBTU), en hausse de 3,2 % par rapport à 2022 du fait principalement de l'entrée en production du champ Baleine et de la hausse des ventes sur le bloc CI-27 (+7,2 %). Globalement, la production de gaz naturel a connu une **hausse moyenne annuelle de 2,2 % sur la période 2015 à 2023. 93 % du gaz est dédié à la production d'électricité.**

De récentes découvertes majeures qui pourraient redéfinir les perspectives du secteur d'ici 2027.

Le champ Baleine est une découverte majeure d'ENI : en 2021 et 2022, les réserves de ce champ situé près des côtes ivoiriennes ont été estimées à 2,5 Mds de barils de pétrole brut et plus de 93 Mds m3 de gaz naturel (3300 Mds de pieds cubes). La mise en œuvre de la phase 1 en août 2023 a permis une production de 15 000 b/j de pétrole et environ 0,7 M m3 de gaz naturel associé. Les phases 2 et 3 devraient **porter en 2027 la production à environ 150 000 b/j de pétrole brut et 5,6 M m3 de gaz.**

Située à environ 45 kilomètres au large des côtes ivoiriennes et à 120 km à l'ouest du gisement Baleine, **Calao** est la seconde plus importante découverte en Côte d'Ivoire. **Les ressources y sont estimées entre 1 Md et 1,5 Md de barils** équivalent pétrole. La production pourrait entrer en vigueur **en 2027**, ce qui, avec la montée en puissance du champ Baleine, devrait permettre au pays de devenir exportateur net d'hydrocarbures à partir de cette date, améliorant sensiblement (toute chose égale par ailleurs) la balance des paiements et la stabilité monétaire de la zone.

Malgré un déficit de production, la RCI veut renforcer son rôle de hub énergétique régional.

La Côte d'Ivoire fait face à une demande énergétique en forte croissance, estimée à +8 % par an, soit environ +300 MW. Si la production nationale a été significativement renforcée au cours des dix dernières années, atteignant une capacité de **2 548 MW** en 2022 (contre 1 400 MW en 2012), elle reste parfois **insuffisante pour répondre aux pics de demande interne**. Cette insuffisance a conduit le pays à importer de l'électricité pour pallier ces périodes critiques, représentant une facture de **24,6 Mds FCFA** (37,5 MEUR) en 2022.

Cependant, grâce à une gestion optimisée et à des périodes où la production excède la consommation nationale, la Côte d'Ivoire a également pu accroître ses exportations d'électricité. En 2022, le pays affichait ainsi un solde exportateur positif de 705,9 GWh vis-à-vis des pays voisins, notamment dans le cadre de l'opérationnalisation du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (WAPP, agence de la CEDEAO), reflétant ainsi une stratégie équilibrée entre les besoins locaux et l'intégration régionale.

La nécessité d'assurer des investissements conséquents pour les infrastructures d'exploitation.

Les phases de développement des gisements nécessiteront des investissements substantiels pour mettre en place les infrastructures d'extraction et de transport (plateformes pétrolières offshore, pipelines, et installations de stockage). Des installations supplémentaires, telles que des usines de liquéfaction, pourraient également être envisagées pour permettre des exportations de gaz vers d'autres pays de la région. Si le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAGP) est à ce jour la principale interconnexion gazière en Afrique de l'Ouest (du Nigeria vers le Ghana, en passant par le Bénin et le Togo), des projets d'extension et de nouvelles infrastructures sont en discussion pour renforcer l'intégration énergétique de la région. Par ailleurs, pour accompagner la hausse de la production de pétrole, le gouvernement ivoirien a prévu un investissement de près de **650 M EUR** visant à augmenter les capacités de raffinage et de stockage. Par ailleurs, la RCI souhaite développer le gaz naturel (et le Gaz Naturel Liquéfié - GNL) en installant un terminal flottant de stockage et de regazéification.

Une forte mobilisation italienne. ENI a prévu d'investir **10 Mds USD avec son partenaire, la société nationale des opérations pétrolières (Petroci), dans le développement et l'exploitation du gisement « Baleine ».** Pour son développement en eaux très profondes (entre 900 et 1 400 mètres), trois puits ont déjà été forés, avec 50 km de lignes et quatre collecteurs sous-marins. 80 km de tronçons offshores de pipeline ont été construits depuis la plateforme de production de « Baleine » au champ offshore Lion GPL, la station de traitement de Petroci. 11 km de tronçons terrestres ont par ailleurs vu le jour afin de permettre d'acheminer le gaz vers la côte. L'une des innovations est la construction de micro-tunnels pour les gazoducs réalisés par l'entreprise privée ivoirienne Kuyo Pipelines et la française BESSAC.

Au-delà de ces investissements, ENI a récemment fait l'acquisition de quatre nouveaux blocs d'exploration offshore situés non loin du gisement de Calao. L'entreprise italienne dispose d'une période d'exploration de 9 ans.

Le renforcement du cadre législatif et réglementaire sera nécessaire afin de s'assurer des retombées économiques et de la montée en compétences des entreprises locales.

La Côte d'Ivoire ambitionne de faire du secteur des hydrocarbures un levier de son développement industriel. Cela se traduit par la maximisation de l'utilisation des ressources locales, humaines et matérielles, dans les différentes phases du développement du projet. C'est ainsi que le 13 juin 2022, la loi n°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire a été promulguée par le Président de la République (mais est toujours en phase de mise en conformité, sa mise en œuvre n'étant pas attendue avant 2025, voire 2027). Le nouveau texte de loi fait obligation aux titulaires des contrats pétroliers **d'accorder la priorité des emplois au personnel qualifié de nationalité ivoirienne** et de prévoir des programmes de formation pour permettre à ce personnel d'acquérir le niveau de qualification requis pour accéder à tous les niveaux de responsabilité du secteur.

Si les objectifs de cette nouvelle réglementation peuvent sembler légitimes, plusieurs freins limitent son efficacité. En effet, le pays connaît un manque de compétences techniques et spécialisées nécessaires dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui rend difficile le respect des exigences de contenu local par les entreprises internationales. De plus, les entreprises locales manquent encore de capacités techniques, de financement et de certifications pour participer pleinement à la chaîne de valeur du secteur.

> La Côte d'Ivoire se trouve face à une opportunité unique de redéfinir son modèle de développement économique et stratégique. Au-delà de leur potentiel immédiat, les gisements de Baleine et de Calao symbolisent une ambition nationale : celle d'une souveraineté énergétique accrue et d'un rôle central dans l'intégration énergétique régionale.

Grégoire Fauquier et Franck Anglow
Chef du pôle sectoriel et Attaché sectoriel du SER d'Abidjan

BENIN

L'or blanc béninois

Le 7 octobre 2024, le Bénin, premier producteur de coton d'Afrique, a accueilli la Journée mondiale du coton, organisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). C'est la première fois qu'un pays africain abritait cet évènement. L'occasion de revenir sur cette filière hautement stratégique pour le Bénin.

Une filière essentielle à la population et au commerce extérieur béninois.

Le Bénin est le premier producteur de coton d'Afrique depuis 2018, exception faite de la campagne agricole 2021-2022. Cultivé dans le nord du pays dans des exploitations familiales, **le coton représente environ 60% du tissu industriel béninois, assure un revenu à un tiers de la population, et contribue à hauteur de 13% au PIB du pays**. Selon les estimations de la Direction générale de l'économie, la filière coton génère 500 000 emplois directs et 1,5 M d'emplois indirects, sur une population active de 6 à 7 M de personnes.

Après un net recul de la production du coton entre 2000 et 2010 (faiblesse des prix internationaux, appréciation du CFA par rapport au dollar, défauts d'efficience du secteur), la production de coton au Bénin n'a cessé d'augmenter (sous l'effet notamment de l'augmentation des surfaces récoltées), pour atteindre environ 600 000 tonnes au cours de la campagne agricole 2023-2024, très loin derrière les plus grands producteurs mondiaux comme l'Inde (5,9 Mt en 2022) ou la Chine (5,7 Mt).

Production de coton au Bénin (2010-2023)

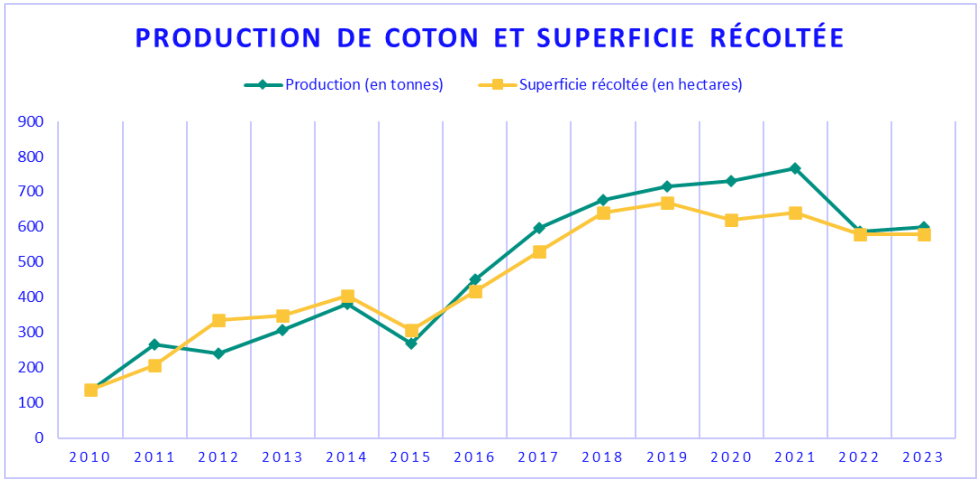

Source : FAOSTAT

La production de coton est destinée à l'export. Le coton représente près de la moitié des exportations du Bénin en valeur (515 M EUR sur 1 Md EUR en 2023) et **90% de la production nationale est exportée** sous forme de coton égrainé, « coton-fibre », ce qui en fait une filière pourvoyeuse de devises étrangères (40% des entrées de devises du pays). Le Bangladesh perçoit 76% des exportations de coton du Bénin, devant la Chine (6%), l'Egypte (5%) et le Pakistan (4,5%).

Un secteur très structuré et réglementé.

Après l'indépendance en 1960, le Bénin a créé sa compagnie cotonnière nationale, la « Société nationale pour la promotion agricole » (Sonapra) qui remplaçait la « Compagnie française pour le Développement des Textiles » (devenue Géocoton et aujourd'hui Dagris, qui reste actionnaire). Le secteur s'est peu à peu libéralisé dans les années 1990.

Le coton est la filière agricole la plus structurée au Bénin. L'Association Interprofessionnelle du coton (AIC), qui rassemble les producteurs, les égreneurs et les distributeurs d'intrants, organise la filière et détermine les prix d'achat du coton et les prix de vente des intrants aux agriculteurs. Les coopératives villageoises, qui rassemblent les cotonculteurs, ont plusieurs missions : elles (i) vendent la production aux usines d'égrenage (une vingtaine dans le pays) au tarif déterminé par l'État via l'AIC ; (ii) assurent l'accès aux intrants pour les agriculteurs (semences, engrais, pesticides).

Quelles perspectives commerciales pour le coton béninois ?

Le coton béninois bénéficie de **plusieurs avantages comparatifs sur le marché mondial, grâce au faible coût de la main d'œuvre et à sa proximité géographique avec l'Europe.**

Actuellement, le coton égrainé est vendu aux usines textiles de la zone industrielle de Glo Djigbé (GDIZ) et sur les marchés internationaux. En 2024, les prix FOB de la fibre de coton béninois oscillaient autour de 0,80 à 1,00 USD par livre. Le Bénin souhaite transformer son coton localement, pour créer de la valeur et des emplois, en se positionnant sur **le segment des produits textiles bas de gamme demandant moins d'investissements initiaux** (vêtements de sport, de bain, et habillement comme pour la marque KIABI).

Le Bénin compte sur **l'installation d'investisseurs étrangers** afin de valoriser et transformer son coton en matière textile et en produits dérivés du coton, comme l'huile. Il bénéficie déjà de plusieurs **accords préférentiels** avec les Etats-Unis via la « loi sur la croissance et les possibilités en Afrique », et avec l'Union européenne via les accords de partenariats économiques (APE). Le Bénin fait également partie des pays du **« C4 » de l'OMC** (qui regroupe les 4 principaux producteurs et exportateurs de coton du continent africain, c'est-à-dire le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali), et profite ainsi de l'accord entre l'OMC et la FIFA qui vise à produire 700 millions de maillots de football pour le mondial de foot de 2026.Le pays peut compter sur l'augmentation de la **demande chinoise** (+200 Kt/an pour une consommation actuelle de 8,1 Mt coton/an).

Jérôme Frouté
Chef du Service économique de Lomé

MAURITANIE

Développement d'une filière hydrogène

Membre de la « Africa Green Hydrogen Alliance » (AGHA), la Mauritanie bénéficie de conditions météorologiques favorables à la production d'hydrogène à un coût compétitif, et d'une proximité avec le marché européen. Pour autant, la faible taille de l'économie (PIB d'environ 10,5 Mds USD en 2024) et ses faiblesses structurelles (déficit d'infrastructures critiques, capital humain limité, économie peu diversifiée, cadre des affaires peu attractif), complexifient la concrétisation de tels projets.

Le volontarisme de l'Etat mauritanien pour développer la filière hydrogène.

La Mauritanie dispose d'un important potentiel pour le développement de la filière hydrogène vert, notamment dans le nord-ouest du pays, zone à faible densité de population, forte de sa localisation le long de la façade atlantique et de ses caractéristiques climatiques (régime de vents favorable et conditions d'ensoleillement exceptionnelles). Selon le Cabinet suisse AFRY, en allouant 5 % de son territoire côtier aux énergies renouvelables, la Mauritanie produirait l'équivalent de 14 % de la demande mondiale actuelle d'H2 à partir d'électrolyse, soit 1 Mt H2/an. Le potentiel d'installation de capacité renouvelable est estimé à 363 GW (33 GW d'éolien et 330 GW de solaire), qui pourraient générer environ 696 TWh par an.

L'Etat mauritanien se dote progressivement d'une stratégie nationale et d'un corpus réglementaire pour le développement de l'hydrogène. Comme par exemple le nouveau Code de l'Hydrogène, adopté en mars 2024. L'IFP Energies Nouvelles (IFPEN) a obtenu en 2023 un FASEP de la DG Trésor pour l'élaboration du cadastre éolien et solaire du pays, qui servira notamment dans l'octroi de blocs pour la production d'énergie renouvelable, utilisée pour produire l'hydrogène. L'IFPEN a présenté le résultat de son projet fin 2024 et devrait lancer une plateforme digitale publique en ce début d'année 2025. De son côté, l'AFD contribue à la « Trajectoire énergétique à 2050 » du pays.

La Mauritanie a par ailleurs publié en septembre 2022 sa « **feuille de route pour l'industrie d'hydrogène à faible empreinte de carbone** » réalisée par le cabinet AFRY, avec le soutien de la Banque Mondiale. Cette feuille de route conclu que la production d'hydrogène vert est considérée comme la piste la plus prometteuse et la moins coûteuse.

Concernant les capacités installées pour l'électrolyse, les estimations réalisées dans la feuille de route sont de **15 GW en 2030, 40 GW en 2040 et 70 GW en 2050**. La production d'hydrogène permettrait de développer des filières industrielles locales : acier vert, ammoniac et nitrate d'ammonium (engrais azotés). Les capacités de production d'électricité et de dessalement d'eau de mer nécessaires à la production d'hydrogène vert profiteraient également aux populations locales. Une part importation de l'hydrogène vert produit serait destiné à l'export, sous forme liquéfiée ou de produits transformés. **Les canaux d'exportations et les débouchés restent à préciser**. Certaines sociétés portent le projet d'un réseau de canalisations pour l'export de l'hydrogène produit en Afrique vers l'Europe, comme l'entreprise canadienne Hydroma et le consortium européen HyDeal.

En dépit de ce projet et du fait de la situation géographique de la Mauritanie, **l'exportation d'hydrogène vers l'Europe se ferait par bateau, après transformation en ammoniaque** (La température de liquéfaction de -253°C rendant quasi-impossible un transport d'hydrogène liquéfié par bateau). Les pays importateurs devront ensuite procéder à la reconversion de l'ammoniaque en hydrogène pour pouvoir l'utiliser dans leurs réseaux ou faire fonctionner des piles à combustion. **L'ammoniaque représente un marché indéniablement porteur mais à la compétitivité incertaine en tant que vecteur de transport d'hydrogène**. L'IRENA estime ainsi que le commerce d'ammoniaque va être multiplié par 25 à horizon 2050. Cependant, la compétitivité de l'ammoniaque comme seul vecteur de transport d'hydrogène demeure inconnue. Il est donc encore incertain que les importateurs européens choisissent l'ammoniaque comme solution de transport privilégiée pour se fournir en hydrogène.

La Mauritanie a ainsi signé six protocoles d'accord avec des entreprises étrangères pour une capacité installée totale de 85 GW, et des investissements potentiels de près de 78 Mds USD. On compte plusieurs projets en cours d'étude : Chariot et Total EREN (FR) pour 10 GW (10 Mds USD); CWP (USA) et Copenhagen Infrastructure Partners (DAN) pour 30 GW (40 Mds USD) ; BP (GB) pour 10 GW ; le consortium Conjuncta (ALL), Masdar (EAU) et Infinity (EGY) pour 15 GW (34 Mds USD) ; GreenGo (DAN) pour 6 GW ; Jabri (ESP) pour 1 GW.

Les défis de la filière en Mauritanie.

Cependant, la Mauritanie présente un déficit en infrastructures critiques : nombre d'axes routiers principaux goudronnés limité, capacité d'accueil des ports restreinte, absence de réseau ferroviaire. Ces infrastructures sont des préalables aux projets hydrogène et en déterminent la durée de réalisation.

La Mauritanie est un petit pays (5 M hab.) où la présence de main d'œuvre et d'entreprises locales qualifiées est limitée. Au regard de l'ampleur des projets envisagés, leur montée en compétence reste un point crucial pour respecter la part de contenu local dans chaque projet.

Les investissements nécessaires au développement des projets envisagés sont très importants. Pour la Mauritanie, ce serait **21 Mds USD** d'investissements nécessaires à horizon 2030 (70 d'ici 2040 et 200 d'ici 2050) pour mettre en œuvre la feuille de route envisagée. La mise en place d'un plan de financement public n'apparait pas envisageable ; à titre d'exemple, le projet « AMAN » requerrait un investissement trois fois supérieur au niveau du PIB (10 Mds USD). La mise en place de ces projets nécessiterait donc d'importants investissements directs étrangers de la part d'industriels, qui seront confrontés au climat des affaires peu favorable et à la concurrence d'autres pays producteurs.

La consommation d'eau demeure un défi majeur pour le pays. La production d'hydrogène nécessite des quantités très significatives d'eau purifiée. Or, la Mauritanie reste soumise à un stress hydrique et à des sécheresses de plus en plus fréquentes avec le dérèglement climatique. La consommation massive d'eau purifiée pour produire de l'énergie destinée à l'export peut être source de conflit d'usages vis-à-vis des populations locales, des secteurs de l'agriculture, de l'élevage ou encore du secteur minier.

En Mauritanie, la production d'hydrogène vert pourrait s'appuyer sur de l'eau de mer désalinisée. Les usines de désalinisation, fortement consommatrices en énergie, seront alimentées par les sources d'énergies renouvelables situées sur site, réduisant leur bilan carbone. Afin de garantir un partage équitable de l'eau qui en sera issue, le MPME a indiqué que trois usages principaux coexisteront :

- *Une partie de l'eau purifiée sera utilisée pour procéder à* ***l'électrolyse de l'eau*** et produire de l'hydrogène. A titre d'illustration, il est prévu que le projet AMAN requière environ 70 millions de m3 d'eau douce chaque année ;

- *Une partie de l'eau purifiée, **non-potable**, sera utilisée pour le secteur minier ou le secteur agricole* ;
- Enfin, *la dernière partie de l'eau purifiée sera rendue **potable** et distribuée* aux populations. Il serait prévu par exemple que le projet NOUR génère environ 50 M de m3 d'eau potable chaque année et le projet AMAN environ 100 M de m3.

Si cette répartition a vocation à éviter tout conflit sur le partage des ressources hydriques, la localisation des installations de production d'hydrogène nécessitera la constitution de réseaux d'eau de grande ampleur pour garantir leur distribution sur le territoire national. Compte-tenu des contraintes techniques et financières qui y sont associées, la mise en place d'une distribution équitable et efficiente de l'eau produite n'est pas garantie.

> Le développement de la filière hydrogène devra intégrer la construction de nouvelles infrastructures et les modalités de transport vers le marché national ou international. Par ailleurs, les bailleurs et les investisseurs s'accordent sur la nécessité pour le gouvernement mauritanien d'établir clairement le rôle de chacun dans le financement de ces projets, qui devront être pilotés par des organes institutionnels solides. Les décisions d'investissements, post-études, devraient être prises entre 2028 et 2030.
>
> Gauthier Moinet
>
> *Responsable de l'antenne à Nouakchott du SE de Dakar*

SÉNÉGAL

Le Sénégal et sa démographie, défis et opportunités

Comme une majorité de pays d'Afrique de l'ouest, le Sénégal voit sa population croitre chaque année à un rythme soutenu (en moyenne + 500 000 personnes / an). Elle est aujourd'hui de 18,1 M d'habitants et devrait atteindre plus de 30 M de personnes en 2050. Parallèlement, les indicateurs sociaux et de développement économique progressent difficilement, ce qui pose la question de la capacité du Sénégal à relever les défis liés à la croissance démographique (+2,9 % / an entre 2013 et 2029). Cette dernière est pourtant source d'opportunités, notamment pour le marché du travail et l'économie en général. Si les nouvelles autorités mettent régulièrement en avant cette thématique, des réformes structurelles sont nécessaires.

Le Sénégal et sa démographie : situation actuelle et projection.

La croissance démographique du pays est soutenue depuis plusieurs décennies. Tandis que la population du pays était estimée à **13,5 M d'habitant en 2013, elle s'élevait à fin 2024 à 18,1 M d'habitants**. D'après le scénario de base des Nations Unis, la population du Sénégal devrait atteindre plus de 31,9 M d'habitants en 2054. Ces projections s'appuient sur un taux de croissance de la population de 2,3% en 2023 (contre 2,72 % en 2015 et 2,68 % en 2020), qui s'explique en outre par (i) un taux brut de natalité soutenu à 34,8 pour mille bien qu'en baisse (36,1 pour mille en 2020 et 38,1 pour mille en 2013) et une projection de 31,9 pour mille en 2035 (ii) un taux de mortalité en constante baisse à 5,9 pour mille en 2024 (8,2 pour mille en 2013) et une projection de 4,3 en 2035 (iii) un allongement de l'espérance de vie passée de 64,7 ans en 2013 à 69,6 ans en 2024, et une projection à 74,6 ans en 2035 [chiffres de l'Agence nationale de la Statistique et la Démographie (ANSD)].

Ces métriques se traduisent par une pyramide des âges caractérisée par un socle très large puisque **l'âge médian se situe à 19 ans**, 38,5 % des individus ont moins de 15 ans et seulement 0,69 M de personnes avaient 65 ans ou plus en 2023. La part des femmes dans le total de la population est de 49,4 %. La répartition des individus sur le territoire est également en évolution avec une forte désertification rurale. Tandis que la population urbaine représentait 40 % de la population totale en 2000, elle s'établit désormais à 54,7 %. Plus précisément, la région de Dakar, de par son dynamisme économique (46 % du PIB en valeur en 2022), concentre une grande partie de la population sénégalaise. La population de la région de Dakar est passée de 3,1 M en 2013 à 4,2 M habitant en 2024, soit près d'un quart de la population totale concentrée sur 0,3 % du territoire. **La capitale accueille en moyenne 100 000 nouveaux habitants par an en provenance de zones rurales**. Dakar, Thies et Diourbel comprennent près de la moitié de la population totale avec 8,5 M d'habitants.

Le pays fait partie des pays les moins avancés avec des indicateurs relatifs à la pauvreté qui restent élevés. Pour preuve, le PIB par habitant progresse lentement : à 1703 USD en 2023 en dollar courant (versus 1676 USD en moyenne en Afrique Subsaharienne) contre 1373 USD en 2013 ; soit une progression sur 10 ans de 24 % contre une progression de 64 % du PIB nominal en dollar courant. Le **taux de pauvreté monétaire est de 37,5 %** (ANSD) en 2021/2022, (-0,3 point de pourcentage par rapport à 2018/2019), la part de la population disposant de 2,15$ /

jour est quant à elle de 9,9 % (Banque mondiale, 2021). Le taux d'extrême pauvreté est cependant en baisse à 5,6 % en 2023. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec un taux de 53,3 % contre 20,0 % pour le milieu urbain. A noter, qu'entre 2018/2019 et 2021/2022, **le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté de près de 500 000 personnes**, le taux de croissance de la population étant plus élevé que celui de la baisse de la pauvreté.

Les conditions pour transformer cette croissance démographique en dividende démographique ne semblent pas encore réunies.

S'il n'existe pas de consensus sur le lien direct entre la croissance démographique et la croissance économique, **un bénéfice pourrait être tiré de cette croissance démographique pour autant qu'elle devienne un dividende démographique** (Bloom et al., 2003). Pour être efficient, le critère relatif à (i) la proportion de la population en âge de travailler (taux de dépendance) doit s'accompagner (ii) d'investissements dans le capital humain.

(i) Le taux de dépendance (rapport entre le nombre de dépendants et les personnes en âge de travailler) du Sénégal était de **75,2 % en 2023** (82 % en 2021), soit un niveau élevé et éloigné d'un taux d'équilibre compris entre 30-50 % et d'une fenêtre d'opportunité en dessous de 70 %. Un tel ratio se traduit par une forte pression sur les systèmes sociaux et potentiellement par un ralentissement de l'activité économique. Selon les projections des Nations Unis de 2024, le taux de dépendance atteindrait, dans le scénario médian, environ 72 % en 2030, 68 % en 2040 et 65 % en 2050. Comme le démontre l'analyse ex-post de la croissance des quatre dragons asiatiques (Corée du Sud, Taïwan, Singapour et Hong-Kong), **l'amélioration du taux de dépendance, par un rééquilibrage de la pyramide des âges, passe par une transition démographique**, à savoir une baisse soutenue de la mortalité et de la natalité pendant une longue période.

(ii) Le pays se classe **169/193éme en termes d'IDH**. Les indicateurs relatifs à la santé au Sénégal sont meilleurs que la moyenne africaine même si, selon l'OMS, sur la période 2014-2022, le nombre de médecins pour 1000 habitants est de 0,13 au Sénégal contre 0,26 pour l'Afrique. On constate une augmentation de l'espérance de vie de 64,7 ans en 2013 à 69,2 ans en 2023 et une même tendance pour les autres indicateurs de mortalités (taux brut de mortalité générale, ratio de mortalité maternelle). **Le pays reste exposé alors même que les budgets alloués au secteur restent limités** (5 % du budget de l'Etat en 2024) dans un contexte de fortes dépendances en produits pharmaceutiques (99 % des produits importés) et de déficit en infrastructures sanitaires (40 établissements publics de santé de niveaux 1, 2 et 3 en 2022 dont 40 % dans la région de Dakar). Coté éducation, les indicateurs se dégradent. Si une élite bénéficie d'une bonne éducation, notamment dans des établissements privés ou étrangers, le reste de la population pâtit du manque d'investissement, notamment dans les infrastructures. **30 % des personnes en âge d'être scolarisées ne le sont pas ou le sont dans une école coranique. Le taux d'alphabétisation est de 58 %** (contre 68 % pour l'Afrique subsaharienne (Banque Mondiale)) tandis que le nombre d'années de scolarisation était en 2022 de 2,2 ans en moyenne contre 6 ans pour l'Afrique subsaharienne (Nations Unis, 2022). Le taux de transition du primaire au secondaire est à 58 % (contre 62 % pour la région) du fait du coût indirect de l'éducation et du travail des enfants dans certaines zones. L'état de l'éducation et de la formation ne permet pour l'instant pas au Sénégal de bénéficier du couple meilleur éducation / meilleur revenu et impacte négativement l'efficacité des facteurs de production.

Par corolaire, les conditions pour un dividende démographique doivent s'accompagner d'une amélioration des taux de dépendance de l'emploi (nombre de personnes au chômage / nombre de personnes actives) et de dépendances socio-économique (nombre de personnes dont le

revenu est inférieur à sa consommation / nombre de personnes dont le revenu est supérieur à sa consommation).

L'arrivée massive de jeunes sénégalais sur le marché du travail dans une économie avec peu d'opportunités d'emplois et majoritairement informelle.

Sur le marché du travail, l'offre est conséquente : la population active au Sénégal est estimée à 5,6 M en 2023, soit 29 % de la population (Banque mondiale) ; **la population active potentielle est quant à elle de 60,1 %, soit 10,9 M de personne** (ANSD). Cette population est majoritairement jeune (57,6 % entre 15-34 ans) et féminine (52 %). Par ailleurs, un grand nombre de personnes supposées ne pas être en âge de travailler sont en réalité actifs sur le marché du travail informel (travail des enfants évalué à 10 %). Le marché du travail enregistre, selon les sources, **entre 150 000 et 300 000 nouveaux arrivants par an**, alors que le taux de chômage formel élargi a atteint 20,3 % au troisième trimestre 2024 (34,2 % pour les femmes et 10,9 % pour les hommes en 2023). **L'offre de travail est peu qualifiée**, puisqu'en 2023, 92,7 % de la population en âge de travailler avait au plus le niveau secondaire. Le transfert de main d'œuvre du secteur traditionnel (au cas d'espèce, du secteur agricole qui emploie 45 % de la population active) à un secteur capitaliste moderne (créateur de plus de valeur ajoutée) est donc incertain.

Côté demande, le marché du travail est affecté par un **secteur informel dominant qui représente 93 % de l'emploi total**, en majorité dans le secteur primaire, et **80 % de l'économie** (Bureau International du Travail). L'emploi formel est de 500 000 emplois, dont 330 000 dans le secteur privé. En plus d'être un frein à la mobilisation des recettes fiscales, le marché informel est associé à un taux de sous-emploi de 30 %, à un taux d'emploi salarié de seulement 36 % et à des systèmes de protection sociale absents ou insuffisants. Or, **la croissance démographique peut être un levier fort pour une montée en puissance du secteur privé formel** avec, par exemple, l'augmentation du marché intérieur.

Si les autorités sénégalaises ont pris conscience de ces enjeux, des réponses institutionnelles planifiées et coordonnées demeurent nécessaires.

Les nouvelles autorités sénégalaises ont publié en octobre 2024 un nouveau référentiel de l'économie « Sénégal, Vision 2050 ». Il vise notamment à (i) redresser l'économie via des réformes institutionnelles et la mobilisation du secteur privé ; (ii) impulser le développement de secteurs clés (iii) accélérer le développement de secteurs stratégiques et de pôles économiques régionaux. La volonté de développer le secteur privé et des pôles territoriaux entend répondre, entre autres, aux enjeux liés à la demande de travail et à la répartition de la population et de la richesse sur le territoire.

Ces réformes structurelles requièrent d'importants investissements alors que le pays fait face à une situation budgétaire qui lui laisse peu de marge de manœuvre. **Le budget de l'éducation** reste le premier du pays mais 90 % de celui-ci est alloué aux salaires des professeurs tandis qu'il manque 48 000 classes dans le pays (100 classes construites par an). **Sur le plan de la santé**, l'objectif des autorités est d'accroitre et de diviversifier l'offre de qualité tout en renforçant la gouvernance. La protection sociale est également une priorité. Sur la période 2025-2029, 6,2 % des investissements publics seraient affectés au secteur de la santé et de l'action sociale en vue de financer le projet d'unité de production de vaccins, de construire et d'équiper 9 centres de santé et de financer le programme spécial de développement des laboratoires dans 10 régions du pays. En termes de **formation professionnelle**, le plan Vision 2050 vise la formation de 700 000 jeunes d'ici 2029 via un système assimilable à l'apprentissage. Cela passe par l'atteinte de

l'objectif d'orientation ou réorientation de 30 % de jeunes vers la formation professionnelle (plafonné à 10 % depuis plusieurs années). **Les dispositifs d'aide à l'emploi** et à l'entreprenariat sont nombreux, mais bénéficieraient d'une harmonisation pour accroitre leur efficacité.

La croissance démographique du Sénégal représente un enjeu majeur et des défis sociodémographiques devront être relevés pour réunir les conditions nécessaires à un dividende démographique. Si l'horizon peut sembler incertain, le pays a pris conscience des défis et peut, à travers des réformes structurelles et ambitieuses, renverser la tendance. Tout l'enjeu sera de rattraper, dans un contexte budgétaire contraint, le retard en termes de résorption de la pauvreté et d'investissement dans l'éducation, d'accès à la santé et de développement du marché de l'emploi. A ce titre, la suspension de l'aide de USAID (environ 200 M€/an) représente une embuche supplémentaire. Enfin, cette croissance démographique est à mettre en perspective avec l'exposition du Sénégal aux impacts du changement climatique. Ses zones cotières, qui regroupent la majorité de la population, sont menacées et la Banque mondiale estime que 2 millions de sénégalais de plus pourraient être poussées dans la pauvreté à cause des effets des changements climatiques.

Thomas Pauly et Ndeye-Moussou Ndaw
Adjoint au chef de service et Attachée sectorielle au SE de Dakar

LIBERIA

Agriculture et politique agricole au Libéria

L'agriculture contribue à 30 % du PIB et occupe plus des deux tiers de la population active au Libéria. Elle fait toutefois face à de nombreux défis de productivité, de rendement, d'adaptation au changement climatique et de financement.
Priorité du gouvernement, le secteur constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats. Des opportunités existent et sont soutenues par les pouvoirs publics dans le développement des chaînes de valeur, en particulier pour le caoutchouc, les palmiers à huile, le cacao, le café, ainsi que les cultures vivrières (riz et manioc), dans les petits équipements agricoles et dans les intrants (semences végétales).
Le Libéria présente un déficit commercial structurel en matière d'échanges de produits agricoles et alimentaires. Les échanges bilatéraux avec la France restent très modestes.

Le secteur agricole libérien et ses des défis structurels.

Le secteur agricole contribue à près de 30 % du PIB du Libéria en 2024, mais occupe près de 70 % de la population active. Le riz (classé produit « essentiel critique ») et le manioc sont les principales denrées alimentaires de base. Les principales productions agricoles de rente destinées à l'exportation sont en baisse significative ces dernières années : caoutchouc (63,21 M tonnes en 2023 contre 87,78 M en 2021), huile de palme (21,46 M en 2023 contre 25,04 M en 2021), fèves de cacao (3,97 M en 2022 contre 3,51 M en 2021). Les plantations d'hévéas et de palmiers à huile sous concession appartiennent à des intérêts privés. Les plantations qui appartenaient à l'État avant la guerre civile ont été abandonnées ou usurpées (palmiers à huile, café et cacao).

L**a productivité et les rendements des petites exploitations sont généralement faibles**. Ces systèmes agricoles traditionnels à petite échelle reposent sur une importante main-d'œuvre et une faible mécanisation. La faible intégration du secteur réside dans le manque d'investissement dans les infrastructures de base, dans les intrants agricoles (engrais, pesticides, etc.), dans les matériels et outils agricoles, dans les routes entre les exploitations et les marchés, ainsi que dans les capacités de stockage qui exposent les agriculteurs à des pertes de récoltes significatives. Seuls environ 5% de l'ensemble des prêts des banques commerciales sont affectés à l'agriculture, et le Libéria n'a pas de banque de développement agricole. La productivité est également affectée par l'accès limité aux connaissances techniques, à l'innovation et aux pratiques agricoles avancées. En outre, selon le Programme alimentaire mondial (PAM), l'insécurité alimentaire s'était aggravée pendant la pandémie de Covid 19 et suite aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Si **le Libéria est riche en ressources forestières**, avec couvert forestier avoisinant 6,6 M d'ha, soit près de 60% de la superficie du pays, les forêts y sont menacées par la culture itinérante, l'extraction minière et l'exploitation forestière non contrôlée et illicite.

Le secteur de la pêche libérien présente un potentiel de développement important, le Libéria comptant 579 km de côtes entre les frontières sierra-léonaise et ivoirienne, et une ZEE de 246 152 km2. Mais le secteur est confronté à de nombreuses difficultés concernant les

infrastructures, les approvisionnements en intrants, les capacités d'exportation et la gestion de la pêche, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. **La pêche libérienne est essentiellement artisanale** (pirogues en bois). S'agissant de la pêche industrielle, des chalutiers sont exploités sous licence par des sociétés étrangères pour le marché intérieur libérien. Les prises annuelles sont estimées à 5 000 tonnes. Le débarcadère Mesurado à Monrovia est le seul port où les navires industriels peuvent débarquer leurs prises, mais il ne disposait pas d'entrepôt frigorifique. En 2021, avec le soutien de la Banque mondiale, le Libéria a lancé un projet visant à le moderniser.

Le secteur manufacturier représente moins de 10% du PIB, et le secteur agroalimentaire est très peu développé, rendant le pays structurellement dépendant des importations de produits alimentaires de base.

La politique agricole du Libéria.

La politique agricole relève du ministère de l'agriculture (MOA) et vise à accroître la productivité et à assurer la sécurité alimentaire. Elle a été notamment guidée par différents programmes : le Programme d'investissement dans le secteur agricole au Libéria (2010) et le Programme de transformation agricole du Libéria (2016), axé sur le développement des chaînes de valeur

Un nouveau Plan pour le développement de l'agriculture national (NADP) 2024-2030 a été élaboré avec l'appui de la FAO et du FIDA avec une approche coopérative pour autonomiser les agriculteurs et assurer une augmentation de la productivité. Le NADP 2024-2030 se concentre sur le développement des chaînes de valeur pour les cultures vivrières et les cultures commerciales, pour les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture, ainsi que celui de la pêche. **Le coût de l'investissement nécessaire pour ce plan est estimé à plus de 717 M USD** et vise à créer des centres de mécanisation et de stockage à travers le pays pour relever les défis de la production et de l'après-récolte. Il vise à renforcer la recherche agricole et la capacité de vulgarisation agricole, ainsi que les capacités institutionnelles du ministère de l'agriculture. Le plan vise également à améliorer l'accès au financement des acteurs des chaînes de valeur agricoles avec la création d'une banque de développement des entreprises agricoles.

Plusieurs organismes d'État interviennent dans la politique agricole et en particulier l'Autorité de réglementation des produits agricoles de base du Libéria (LACRA), créée en 2016. Elle est chargée de réglementer les produits agricoles de base, et d'en promouvoir la production, l'entreposage, la transformation, la commercialisation et l'exportation. Il lui incombe également d'établir les prix de référence pour les produits d'origine nationale sur la base des cours mondiaux et d'assurer aux agriculteurs la part juste et rémunératrice qui leur revient. Il existe également une Agence du développement coopératif, une Agence libérienne de développement et de certification des semences, un Institut central de recherche agricole et une agence nationale pour l'aide alimentaire (NFAA).

Une balance commerciale de produits agricoles et agroalimentaires déficitaire.

La balance commerciale de produits agricoles et agroalimentaires du Libéria est structurellement déficitaire. 429,9 M EUR de produits agricoles et agroalimentaire ont été exportés en 2024 à destination du Libéria par ses principaux fournisseurs (+5,0 % par rapport à 2023). 308,1 M EUR ont été importés en provenance du Libéria par ses principaux clients (+208,7 %), dont 170,3 M EUR de caoutchouc naturel en 2024 (+22,1 %) et 8,8 M EUR de bois et dérivés (-52,4 %). En 2024, les droits d'importation visant les produits agricoles étaient de 11,2 %, selon la définition de l'OMC, et de 9,7 %, selon la classification CITI. La transition vers le TEC de la CEDEAO d'ici à 2028 entraînerait une augmentation du niveau global de protection tarifaire

pour la plupart des groupes de produits, et en particulier les produits agricoles. Le port franc de Monrovia traite environ 90 % du commerce des marchandises du pays. Le port de Buchanan traite la plupart des exportations de minerai de fer du pays et le port de Greenville traite principalement l'huile de palme.

Le commerce agricole et agroalimentaire bilatéral est relativement modeste, le Libéria étant le 186e fournisseur de la France (0 % des importations françaises) et le 169e client de la France (0 % des exportations françaises). La France est le 20e fournisseur du Libéria (7e fournisseur pour l'Union européenne) et le 22e client du Libéria (12e pour l'Union européenne). Le commerce bilatéral se caractérise par un excédent commercial de 2,53 M d'EUR en faveur de la France en 2024, contre 2,46 M EUR en 2023. La France a exporté pour 2,71 M d'EUR de produits agricoles et agroalimentaire en 2024 (+3,6 % par rapport à 2023), et en a importé pour 0,18 M EUR (+13,7 %), essentiellement de l'huile de palme.

Des accords internationaux.

Le Libéria est devenu le 163e membre de l'Organisation mondiale du commerce le 14 juillet 2016. Il accorde au minimum le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. Il fait aussi partie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il est également membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Au niveau régional, le Libéria est membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis sa création, ainsi que de l'Union du fleuve Mano depuis sa création en 1973, comprenant les membres de la CEDEAO, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Toutefois, la mise en œuvre effective de ses objectifs en matière d'intégration commerciale régionale reste un défi. Le Libéria a signé l'accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en mars 2018 et a envoyé ses instruments de ratification en 2024.

Régis Raffin
Conseiller pour les affaires agricoles au SER d'Abidjan

NIGÉRIA

La raffinerie Dangote, un *game changer* pour le Nigéria ?

L'unité de raffinage du groupe Dangote redessine le marché nigérian des carburants. Sa stratégie de dumping sur les prix vise à acquérir une position dominante. NNPC, précédemment en monopole dans le secteur de la distribution, résisterait grâce au soutien des pouvoirs publics. La qualité de l'essence fournie pâtit de cette compétition. À court terme, la raffinerie contribue à améliorer la situation économique, grâce à la baisse des prix du carburant dans un environnement inflationniste, une amélioration de la balance externe et un supplément de devises (8,2Mds USD en un an ou 4,2% du PIB en première estimation), des créations d'emplois (40 000) et un surcroît de recettes publiques. Même si la compétition par les prix venait à ne pas durer et la raffinerie se détournait du marché nigérian, du fait du surcroit d'activité, le bilan resterait très positif.

Une infrastructure de rang mondial qui permet une intégration de la chaîne de valeur du pétrole au Nigéria et dont le volume de production s'approche rapidement du plein potentiel.

La raffinerie du groupe Dangote, dont les travaux ont débuté en 2016, se situe dans la zone franche de Lekki (État de Lagos). Inaugurée en mai 2023, elle est entrée en activité en avril 2024 avec le jet-fuel et le diesel. La production d'essence a démarré en septembre 2024. Plus grande raffinerie à train unique au monde, sa capacité de production est de 650 000 barils par jour (bpj). Elle est conçue pour produire une gamme variée de produits pétroliers. L'investissement final affiché par le groupe de 20 Mds USD (9 Mds USD initialement) pourrait toutefois être au-delà de la réalité.

L'unité Dangote devance la concurrence nationale, forte de près des deux tiers des capacités de raffinage du pays. Cette position dominante est renforcée par les difficultés de ses concurrentes, toutes détenues par la NNPC (companie pétrolière nationale), en deçà de leur potentiel, faute de maintenance suffisante.

S'approvisionnant sur le marché local depuis la mise en production de l'essence en septembre 2024, la raffinerie Dangote importe du pétrole brut de façon croissante. Au dernier trimestre 2024, la raffinerie s'approvisionnait quasi-exclusivement en pétrole brut nigérian, vendu par la NNPC. En janvier 2025, sur 450 000 bpj de pétrole brut traités, 80% provient de la NNPC (reglé en NGN) et 20% de l'étranger (réglé en USD). La moitié de la production actuelle d'essence est exportée, l'autre moitié est écoulée sur le marché nigérian.

Le *dumping* des prix pratiqué par Dangote favorise sa position dominante, facilitée par sa relation privilégiée

avec MRS, possiblement au détriment de la qualité du produit.

Depuis décembre 2024, le dumping tarifaire incite progressivement les distributeurs indépendants à se fournir auprès de la raffinerie. Alors que cette dernière vend son essence à 920 NGN/L aux distributeurs (après 970 NGN/L jusqu'en décembre 2024), elle a noué un partenariat avec MRS (chaîne de stations-services liée au groupe Dangote), en lui cèdant son essence à 899,5 NGN/L, laquelle la revend à 935 NGN/L en station. Cette stratégie devrait contraindre les distributeurs à renoncer à l'importation de carburants. Il est impossible de connaître le coût de production d'un litre d'essence pour la raffinerie mais des acteurs laissent entendre que cette dernière pourrait vendre en dessous de son coût de production ou dégager une marge nulle.

Afin de contenir la perte de recettes, la raffinerie semble produire du pétrole raffiné de qualité moindre. Malgré les communications officielles et la capacité technologique de la raffinerie de produire selon de bons standards, la qualité délivrée serait en deçà de celle requise par les autorités et des standards requis, rendant cette production plus compétitive que les importations. Qu'elle provienne de la raffinerie ou des importations de NNPC, cette qualité de l'essence distribuée sur le marché est une stratégie pour tirer les prix vers le bas.

Ce dumping est, en outre, renforcé par la vive concurrence entre NNPC et le groupe Dangote pour contrôler le marché de la distribution. NNPC, bien qu'en perte de vitesse, résiste à l'arrivée du nouveau concurrent. Précédemment en monopole sur les produits raffinés, les distributeurs peuvent désormais importer, en plus de s'approvisionner auprès de la raffinerie Dangote. Toutefois, selon des acteurs du secteur, NNPC continuerait de bénéficier d'un taux de change différentiel pour être capable d'importer du pétrole raffiné peu cher. Cette forme de subvention lui a récemment permis de baisser ses prix dans ses stations d'environ 1000 NGN/L à 925 NGN/L à Lagos et 965 NGN/L à Abuja. En refusant de s'approvisionner auprès de la raffinerie Dangote, la NNPC cherche à préserver ses intérêts sur le marché de la distribution.

Les compagnies pétrolières internationales refusent d'alimenter la raffinerie en pétrole brut, puisque Dangote souhaite payer en NGN le brut qu'il leur achèterait, et non USD. En outre, entre octobre et décembre 2024, malgré la vente d'essence et diesel de la raffinerie sur le marché local, la plupart des distributeurs indépendants ont continué d'importer des produits raffinés. Le manque de flexibilité financière (exigence d'un paiement comptant) et logistique (délai entre l'achat et la livraison) du groupe Dangote ne rendait que difficilement profitable un approvisionnement local.

La raffinerie pourrait avoir un impact très positif sur les équilibres macroéconomiques.

Si l'accord de livraison de brut entre le groupe Dangote et NNPC est pleinement mis en œuvre, l'impact sur la balance courante pourrait être de plus de 8 Mds USD par an, soit 4,2 % du PIB. L'impact se transmet à travers le canal des exportations. NNPC s'est en effet accordé avec le groupe Dangote pour livrer 385 000 barils de brut par jour. En effet, les moindres exportations de brut permettent de produire 35 M de litres d'essence par jour, soit plus 75% de la demande nigériane. Il se transmet aussi par le canal des importations, cette production ainsi que celle des autres produits dérivés (diesel, kérosène, fuel lourd), permettrait d'éviter l'importation de 19 Mds USD de produits raffinés. Par ailleurs, la raffinerie soutient aussi le compte des services du pays, puisque ces moindres importations permet aussi d'éviter des coûts de fret, d'assurance et de logistique. On peut enfin y ajouter, puisque cette essence n'est pas subventionnée par NNPC, les moindres dépenses fiscales correspondant aux subventions de

l'essence, de l'ordre de 1% du PIB selon le FMI. Au total, le surplus de devises généré pourrait ainsi atteindre les 8,2 Mds USD ou 4,2 % du PIB. Ce surcroît de devises est très significatif au regard des réserves de change de la Banque centrale du Nigéria avoisinant 40 Mds USD en décembre 2024.

Par ailleurs, **dans un contexte inflationniste (34,8% en décembre 2024), le démarrage de la raffinerie tire les prix à la pompe vers le bas**, de 990 et 1100 NGN/L il y a quelques mois, à 935 NGN/L chez MRS actuellement. Cette baisse des prix pourrait soutenir une désinflation plus précoce et plus rapide. Le second effet pour la population concerne l'emploi, avec 40 000 salariés et la création de 135 000 emplois directs et indirects à terme. Dans un pays avec des recettes publiques limitées (12,4% du PIB en 2024), l'entrée en activité d'une telle unité et les recettes générées devraient soutenir les finances publiques nationales.

Le groupe Dangote a ainsi créé une véritable industrie exportatrice au Nigéria, dont l'impact se fait déjà sentir sur les marchés. On estime que le Nigéria réduit actuelllement ses importations d'essence de 3,04 M de barils par mois par rapport à la période « pré-raffinerie ». Un chiffre qui est amené à augmenter avec l'approvisionnement croissant des distributeurs indépendants auprès de la raffinerie Dangote. On observe également une une baisse des exportations de pétrole brut, de 200 000 et 320 000 bpj, dans un contexte de hausse de la production.

Si la raffinerie tournait à plein, l'impact serait de 5% de PIB et près de 9 Mds USD par an. En revanche les scénarios ci-dessus font l'hypothèse que l'ensemble des revenus de la raffinerie est rapatrié. Or, on sait que Dangote exporte déjà 50% de sa production d'essence et il n'est pas sûr que les devises générées soient détenues au Nigéria, Dangote devant rembourser en USD les dettes finançant son investissement.

> Il conviendra de suivre la stratégie du groupe Dangote : poursuite ou non de la politique de dumping ; priorité aux exportations ou à l'approvisionnement du marché domestique ; atteinte de la pleine capacité ; montée en qualité des produits. La mise en service de la raffinerie devrait bien changer la donne macroéconomique du pays. Les produits pétroliers raffinés représentent une part importante des exportations françaises au Nigéria (32% soit 206 M EUR en 2023), et le redressement de la balance courante nigériane pourrait légèrement dégrader la balance commerciale française.

Ambroise Gouze
Attaché sectoriel au SER d'Abuja

Approvisionnement en eau et assainissement au Nigéria

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement au Nigéria sont en difficulté. Leur sous-financement et leur mode de fonctionnement décentralisé ne permettent pas une bonne coordination entre les Etats fédérés et une efficacité des politiques publiques à l'échelle nationale. 67 % des Nigérians ont accès à des services d'approvisionnement en eau potable et 10 % d'entre eux ont à la fois accès à des services d'approvisionnement en eau potable, à des équipements sanitaires et à des services d'hygiène. Les initiatives fédérales visent à améliorer la situation d'ici 2030, mais les progrès sont limités et les systèmes restent sous-financés malgré le soutien de partenaires internationaux.

Des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement défaillants.

Au Nigéria l'accès à l'eau potable reste partiel, avec des disparités en fonction des géographies et des revenus. D'après la Banque Mondiale (2021), **67 %** des Nigérians ont accès à des services d'approvisionnement en eau potable. Cette moyenne est de 86 % en zone urbaine et péri-urbaine et 57 % en zone rurale. Les moyennes diffèrent aussi fortement entre les zones géopolitiques du pays, avec un meilleur accès dans les Etats du Sud. Enfin, le taux d'accès diffère selon les revenus (46 % pour les 20 % les plus pauvres et 92 % pour les plus aisés). Dans l'Etat de Lagos, le plus peuplé (20M d'habitants), la situation est particulièrement préoccupante. La Lagos Water Corporation (LWC), chargée de la gestion de l'eau potable est dotée d'une capacité de production de 210 M de gallons par jour (MGD) mais ne produit qu'à 10 % de ses capacités du fait de la vétusté des infrastructures dû à un sous-investissement chronique. La demande est pourtant supérieure à 500 MGD.

Le secteur du traitement des eaux usées reste sous-développé, bien que certaines villes comme Lagos et Abuja aient fait des progrès relatifs. L'immense majorité des villes ne disposent pas de systèmes d'égouts (ils ne représentent que 8 % des systèmes d'assainissement dans le pays). En 2023, le Nigéria disposait de 26 stations de traitement des eaux usées, la plupart à Lagos et Abuja, dont 22 étaient partiellement fonctionnelles. Ces installations ne répondent pas aux besoins d'une population par ailleurs en forte croissance. Selon l'UNICEF, en 2022, 32 % des Nigérians utilisaient « des installations sanitaires gérées en toute sécurité ». Les habitants et les entreprises gèrent les eaux usées via un système décentralisé (fosses septiques, latrines privées), qui, lorsqu'il existe, ne respecte souvent pas les standards de traitement de l'OCDE. Une grande partie des eaux usées est ainsi rejetée dans l'environnement sans traitement, polluant rivières et nappes phréatiques et menaçant la santé publique. On estime que 80 % des eaux usées industrielles ne sont pas traitées. A Lagos, la situation du secteur de l'assainissement est compliquée. Les 4 stations d'épuration du Lagos State Waste Water Management Office (LSWMO) ont une capacité installée de traitement dimensionnée pour 125 000 personnes et ne fonctionnent qu'à 2 % de leur capacité. La LSWMO gère également 5 stations de traitement des boues de fosses septiques, lesquelles peuvent théoriquement traiter 390 camions par jour mais ne fonctionnent qu'à 20 % de leur capacité.

Pour faire face à la situation, **le gouvernement fédéral a lancé en 2018 la Clean Nigeria Campaign** visant à garantir un accès universel à l'assainissement d'ici 2030 ainsi que le National Action Plan for the WASH pour la revitalisation du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Cet objectif est ambitieux : selon la Banque mondiale, **10 % des Nigérians ont à la fois**

accès à des services d'approvisionnement en eau potable, à des sanitaires et à des services d'hygiène de base.

Un fonctionnement décentralisé qui entrave l'harmonisation des politiques au niveau national.

Au Nigéria, le traitement de l'eau et l'assainissement relèvent principalement de la compétence des États fédérés. Le Ministère fédéral des Ressources en Eau (FMWR) est chargé de définir les politiques nationales pour la gestion de l'eau. Il fournit un cadre réglementaire, coordonne des programmes nationaux et joue un rôle de soutien aux Etats à travers des conseils techniques mais n'est pas chargé de construire, maintenir ou opérer leurs infrastructures. Il collabore aussi avec des partenaires internationaux pour mobiliser des ressources.

Chaque État est responsable de la fourniture des services, de la tarification et du recouvrement des coûts liés aux services d'accès à l'eau potable et d'assainissement à travers des agences, telles que les State Water Boards (SWBs) ou State Water Corporations (SWCs) pour la potabilité de l'eau. Les SWBs et SWCs assurent la production et distribution d'eau potable dans les zones urbaines. Elles diffèrent sur le plan du modèle économique. Les SWBs, plus anciennes, sont axées sur une dimension de service public et sont amenées à être remplacées par les SWCs, entités publiques dont le modèle financier plus commercial doit permettre davantage d'autonomie financière vis-à-vis du gouvernement fédéré. Cette dépendance financière s'explique par la faiblesse des modèles économiques et par la volonté de contrôle des gouverneurs. Ce dernier élément explique que le projet de loi National Water Resources, visant à améliorer la gouvernance de l'eau en centralisant des fonctions au niveau fédéral tout en décentralisant la gestion, n'ait toujours pas été adopté depuis 2017. En zone rurale, les Rural Water Supply and Sanitation agencies sont en charge de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement.

Des secteurs sous-financés malgré le soutien des bailleurs.

Les secteurs de l'eau et l'assainissement sont sous-financés au regard des besoins. A titre d'exemple, le budget alloué par l'Etat de Lagos au LSWMO en 2024 était de 500 M NGN (313 000 EUR), il sera de 1,2 Md NGN (752 000 EUR) en 2025. En raison des lacunes de financement, les partenariats publics-privés (PPP) sont souvent présentés comme des formes de financement alternatif, tant par les institutions financières internationales que par le gouvernement fédéral. Cependant, il n'y a pas encore eu de concession, de contrat de crédit-bail ou de gestion obtenues par les multinationales du secteur.

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Nigéria bénéficie néanmoins de soutiens de bailleurs internationaux. Financé grâce à un prêt de 700 M USD, le programme SURWASH (2021 - 2027) de la Banque mondiale vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour environ 6 M de personnes. A travers son programme WASH, renouvelé jusqu'en 2027, l'UNICEF travaille dans les zones rurales et périurbaines pour augmenter l'accès à l'eau potable et réduire les maladies liées à l'eau. Entre 2018 et 2022, l'USAID a financé le programme E-Wash de 60 M USD pour améliorer l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement dans cinq États fédérés. A Lagos, l'USAID octroie un prêt de 46 M USD à la LWC et au LSWMO. WaterAid intervient dans des Etats mal desservis pour fournir des infrastructures d'eau potable et promouvoir les pratiques d'hygiène.

Activités de l'AFD mises à part, la présence française est limitée.

Aucune entreprise française n'est présente dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Néanmoins, jusqu'en 2015, la présence de Suez dans la potabilisation de l'eau était importante. De 1983 à 2015 l'entreprise a effectué plus de 25 projets au Nigéria. L'AFD a, sur la thématique de l'eau au Nigéria, focalisé ses efforts sur l'apport en eau potable en zone urbaine. Un premier volet consiste à renforcer les capacités de production et de distribution d'eau potable des Water Corporations. Un deuxième volet consiste en l'accompagnement pour le renforcement de leur modèle financier. Quatre projets répartis entre 7 Etats ont été financés depuis 2010, dont deux sont terminés et deux sont en cours d'exécution, pour un montant total engagé de 341 M USD.

> Au Nigéria, les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont dans des états fragiles, dégradés par un sous-financement. La situation du secteur est d'autant plus critique que le pays connaît une croissance démographique et une urbanisation forte. Le système décentralisé de la gestion de l'eau et de l'assainissement complique une mise en œuvre efficace et coordonnée. Si l'Unicef et la Banque mondiale portent la thématique WASH, l'expertise de l'AFD (pour l'instant cantonnée au secteur de la potabilisation) en matière d'assainissement pourrait être précieuse pour soutenir et développer un secteur clé pour la santé des Nigérians ainsi que pour la protection des écosystèmes.

Ambroise Gouze
Attaché sectoriel du SER d'Abuja